

Les indépendants auront bientôt leur assurance maladie

Abderrahim DERRAJI - 2025-06-07 03:31:17 - Vu sur pharmacie.ma

Le Parlement a approuvé aujourd'hui le projet de Loi 98-15 relative à la couverture médicale des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale.

La mise en place de la couverture médicale a été progressive au Maroc. 38% de nos concitoyens bénéficient de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) dont la loi cadre a été adoptée en 2005, 9 millions de citoyens ont pu bénéficier du Ramed adopté en 2012 et 300.000 étudiants et immigrants ont eu droit à une assurance maladie depuis peu. Cette loi qui vient d'être adoptée va, à son tour, permettre à quelques à 11 millions de personnes de bénéficier d'une couverture médicale.

Même si le Ramed rencontre des problèmes de mise en place et même si l'Assurance des indépendants restera tributaire de ses textes d'application et d'après négociations pour pouvoir se concrétiser, le Maroc se dirige lentement mais sûrement vers la généralisation de la couverture médicale qui reste la clef de voute de l'amélioration de la prise en charge des malades.

Pourront bénéficier de ce nouveau régime : les professionnels de santé ainsi que les personnes exerçant une activité dans le commerce, l'agriculture, le transport ou l'artisanat. Les personnes exerçant dans le privé une activité génératrice de revenus et ne disposant pas d'autres couvertures pourront également bénéficier de cette nouvelle couverture médicale.

La mise en place de ce régime qui a été confié à la CNSS sera progressive et à chaque fois qu'un secteur d'activité remplit les conditions nécessaires, il pourra l'intégrer.

Le ministre de la Santé qui se félicite de l'adoption de cette loi, pilotera les négociations nécessaires à l'adoption de ses textes d'application en collaboration avec les autres départements concernés.